

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

DCM20200720/033

Création de Diverses Commissions Communales


Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETARE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
033-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

## DCM20200720/033 -Création de Diverses Commissions Communales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

De même, le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Le Maire propose au conseil de créer les commissions suivantes :

INTITULE DE LA COMMISSION	NOMBRE DE CONSEILLERS
Commission des Affaires Générales et Financières	4
Aménagement et Développement Durable	4
Economie et Tourisme	4
Démocratie participative et proximité	4
Education – Prévention – Epanouissement et Cohésion Sociale	4
Sport – Culture – Animation	4

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

De créer les commissions notées ci-dessus ;

**Article 2 :**

De déterminer le nombre de Conseillers tel que détaillé ci-dessus ;

**Article 3 :**

De procéder à la nomination des membres à la proportionnelle selon le tableau ci-dessous :

Intitulé de la commission	Nombre de conseillers	Membres
Commission des Affaires Générales et Financières	4	Monsieur Jean Marc PEQUIN Monsieur Jean Yannick RAMIN Madame Alexa SOUPOU Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE
Aménagement et Développement Durable	4	Madame Elodie PRAUD Madame Adelaïde CERVEAUX Madame Isabelle PERMACAONDIN Monsieur Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY
Economie et Tourisme	4	Madame Primilla CEVAMY Monsieur Jean Marc PEQUIN Madame Jimmye COUPOU Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-033-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Démocratie participative et proximité	4	Madame Marie Linda VIARIN KICHENIN Madame Sabrina BENOIT Monsieur Gilles NAZE Monsieur Ludovic BARBE
Education – Prévention – Epanouissement et cohésion sociale	4	Monsieur Jean Thierry ASSICANON Monsieur Gilles NAZE Monsieur Serge René MAILLOT Monsieur Jean Claude FENELON
Sport – Culture – Animation	4	Madame Primilla CEVAMY Monsieur Jean Paul CONSTANT Madame Stéphanie POINY TOPLAN Madame Rosange LATCHOUMY

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 27 JUIL. 2020

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
033-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020